



SANCTIONS

Individuelles

A l'encontre du joueur et
du capitaine :

sanction de 2 ans ferme

A l'encontre de
l'éducateur ou dirigeant
responsable :

sanction de 4 ans ferme

Collectives

A l'encontre de l'équipe :

Mise hors compétition de l'équipe

Rétrogradation en fin de saison

A l'encontre des joueurs
présents sur la feuille de match :
**suspendus de toutes fonctions
officielles jusque fin de saison**

Financières

A l'encontre du club :
**sanction financière de 1500€
pouvant être ramenée au
barème financier de
l'instance** si le club demande
la radiation des personnes
sanctionnées
individuellement.